



INSCRIPTION SCOLAIRE 2026-2027

Les inscriptions scolaires se dérouleront du 05 janvier au 27 février inclus.

1/ MODALITÉ D'INSCRIPTION

Les inscriptions scolaires concernent:

- ⇒ Les enfants entrant en école maternelle (nés en 2023)
- ⇒ Les enfants entrant en CP à l'école élémentaire.
- ⇒ Les nouveaux arrivants sur la commune, à scolariser en école maternelle ou élémentaire.

2/ L'INSCRIPTION SCOLAIRE SE DÉROULE EN DEUX TEMPS

- ⇒ L'inscription administrative effectuée par l'autorité territoriale en mairie.
- ⇒ L'admission pédagogique effectuée par l'Éducation Nationale.

3/ PIÈCES À FOURNIR

Pour l'inscription administrative, veuillez vous munir des originaux des documents suivants:

- Livret de famille.
- Pièce d'identité des responsables de l'enfant.
- Carnet de vaccination à jour.
- Justificatif de domicile : quittance de loyer informatisée, d'électricité ou de gaz de moins de 3 mois.

Une fois le dossier administratif validé, le service Pôle Enfance Education Jeunesse vous fournira le certificat d'affectation afin de pouvoir prendre rendez-vous avec l'école .

L'admission pédagogique se fera, par la suite, lors d'une rencontre entre les parents du futur élève et le/la directeur/trice de l'école afin que l'inscription soit définitive.



Mairie de SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX
Pôle Enfance Jeunesse
4 avenue Mercade—33880 SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX
05 57 97 94 00
mairie@saintcapraisdebordeaux.fr